FAC. 41 29834

Case
FEC
24682

DISCOURS

Prononcé par Monsieur ROMET, *à la Société des Amis de la Constitution, séante à Orléans, le 11 février* 1791, *sur l'importance du droit de suffrage, lors des élections, & sur l'indispensable nécessité d'assister aux assemblées primaires.*

MESSIEURS,

DANS les beaux jours des républiques d'Athènes, & de Lacédémone, quand ces peuples, peu savans dans l'art de bien dire, se perfectionnoient dans l'art de bien faire, l'amour de la patrie conservoit toute sa force; chaque classe de citoyens se faisoit connoître par ses vertus particulières, & se distinguoit par ses

THE NEWBERRY LIBRARY

talens respectifs. Paroissoit-il un nouveau plan d'administration ? on nommoit à haute voix celui qui devoit l'attaquer ou le défendre : falloit-il protéger ou assiéger des villes, livrer des combats, remporter des victoires ? la voix publique proclamoit alors les généraux, & cette voix si connue, si respectée dans tous les tems pour être celle de l'Etre suprême, tiroit à la fois de la foule les Platon & les Milciade, les Socrate & les Thémistocle. Ces hommes illustres, dont tout citoyen ne prononçoit qu'avec respect les noms vénérables, ne connoissoient rien de plus effrayant que la licence, ni de plus précieux que la liberté. Les uns développoient par leur éloquence ce qui pouvoit être avantageux pour la patrie ; les autres savoient par leur valeur, l'acquerir & le conserver. Quand la voix tonnante des premiers avoit prononcé sur les ennemis du bien public, les ennemis du bien public disparoissoient écrasés par les bras victorieux des seconds. C'est alors que le saint amour de la liberté formoit des Héros, on le vit tellement dominer sur les cœurs qu'il se porta quelque fois jusqu'au fanatisme, & qu'il proscrivit dans Aristide l'empire même de la vertu. Cet homme qui ne vouloit pas paroître juste mais l'être en effet, s'immola

lui-même ſur les autels de la liberté en imprimant de ſa main le ſuffrage du citoyen qui le proſcrivoit.

D'autres tems, d'autres mœurs : de vils intrigans, des Rhéteurs artificieux obtinrent des hommages juſques-là réſervés à la valeur, & qui n'étoient dus qu'à la vraie ſageſſe. L'audace eut à peine apperçu qu'on pouvoit s'élever par des cabales aux places que les talens & le mérite avoient toujours occupées, qu'elle entreprit d'égarer le peuple, & de tendre autour de lui tant de pièges, qu'il ſe perdît bientôt dans le labirinthe d'une politique nouvelle. Le feu ſacré de la liberté s'éteignit peu à peu dans ſon cœur ; ce droit de ſuffrage dans les élections, qui conſtitue l'eſſence de l'homme libre, ne lui parut plus un droit précieux ; il ne ſentit plus qu'en travaillant au bonheur de la patrie commune, il aſſuroit ſa liberté particulière. Les Demoſthènes ne furent plus écoutés. Dès-lors, juſques dans les foyers d'un peuple libre & belliqueux, le roi de Macedoine trouva le moyen de fabriquer la clef d'or avec laquelle il s'ouvrit les portes d'Athènes. L'ariſtocratie parut dans toute ſa pompe déſolante le deſpotiſme, la ſuivit de près ; le peuple, trompé par des chefs qui

n'étoient plus de ſon choix, ou par des généraux qu'il n'avoit pas nommés, ſe dégrada, s'avilit, devint malheureux parce qu'il devint eſclave.

Ne croyez pas, chers & reſpectables Citoyens qui m'écoutez, que l'envie de faire à vos yeux une vaine parade d'érudition me détermine à peſer ſur des circonſtances ſi connues de l'hiſtoire. Non, non, des intentions plus relevées, des vues plus utiles doivent animer un véritable ami de la conſtiution des François. Mon unique but, en appuyant ſur les malheurs ou les foibleſſes des anciens peuples, eſt que leurs erreurs nous deviennent profitables. L'aurore des beaux jours qui firent tant d'honneur à la Grèce, brille aujourd'hui ſur la France; ſur les débris de cette conſtitution immorale, qui, chez le peuple le plus aimable de l'univers, multiplioit les deſpotes & les eſclaves, s'éleve une conſtitution nouvelle auſſi favorable aux mœurs publiques qu'à la liberté individuelle & particulière. Déjà nous comptons parmi nous plus d'un Licurgue, par la ſageſſe de ſes loix & la ſévérité de ſes maximes; plus d'un Solon par la douce ſociabilité de ſes principes & l'aménité de ſa morale. Fort de nos propres loix, nous oppoſerons

déſormais une inébranlable conſtance aux efforts qu'on pouvoit tenter pour les effacer de nos annales ; mais prenez garde, Citoyens, ces loix par leſquelles nous regnons & ſervons tour à tour, ne concourrent à notre bonheur que parce qu'elles ſont le réſultat de la volonté générale, elles nous rappellent à notre liberté primitive, nous la conſerverons dans ſa pureté tant que ces mêmes loix nous ſeront tranſmiſes, non comme autrefois par un adminiſtrateur partial qui les interprêtoit ſelon ſes caprices ou ſon intérêt perſonnel, mais par une adminiſtration dont la ſageſſe & le déſintéreſſement dirigeront l'exécution. Oh ! ma patrie, tu n'auras plus d'eſclaves dans ton ſein ; tu ne gémiras plus ſous le joug de l'injuſtice : non... non.... tu n'obéiras plus à cette force impérieuſe qui contrarioit la raiſon. A ces jours d'un deſpotiſme abhorré, vont ſucceder des jours ou l'obéiſſance ne ſera plus une ſervitude mais où la ſoumiſſion aux nouvelles loix, ſous l'empire deſquelles nons allons vivre, va faire éclorre le régne du bonheur, & rendre le François le peuple le plus fortuné de l'univers.

On vous l'a dit, Citoyens, on vous l'a répété juſqu'à la ſaciété ; voulez-vous être libres ? réuniſſez-vous en corps pour multiplier

les rayons de lumières, pour dévouer l'intrigue au mépris & la reduire à l'inaction; que l'intérêt général devienne l'intérêt de chacun de vous. Si par un malheur, pour lequel on feroit presque tenté de former des vœux, un nouvel Aristide vous séduit par ses vertus, faites de lui, j'y consens, la plus éclatante apothéose, mais proscrivez-le sans pitié, s'il acquiert une autorité trop absolue: son exemple est dangereux.

On vous l'a dit, on vous l'a souvent repété; voulez-vous être esclaves? isolez-vous, n'opposez aux ennemis du bien public, qu'une force d'inertie, & ne gémissez pas sur les fers que vous voyez forger pour vos enfans; en un mot, perdez le fruit de cette liberté si précieuse, soyez citoyens tranquilles & jamais citoyens actifs. Voilà d'un côté l'asyle consolant de la liberté; de l'autre, l'abîme ténébreux au fond duquel est l'esclavage..... l'esclavage!... à ce nom odieux il me semble que toute ame généreuse se revolte, que dans les transports d'une juste indignation, tout François doit s'écrier: *Plutôt mourir libre que de vivre encore au milieu des fers.* Tel est cependant le malheur qui vous menace; si trop instruits par l'expérience, vous abandonnez vos plus beaux droits, vous désertez les elections, &

vous laiſſez au petit nombre & au haſard la nomination des chefs qui vous repréſentent.

Quand la liberté renaiſſante deploya pour la première fois ſes glorieux étendards ſur les tours formidables d'une odieuſe forteresſe, un cri de joie retentit d'une extrémité de la France à l'autre, & ce cri fut tel qu'il anéantit dans un inſtant toutes les reſſources des tyrans, qu'il détruiſit toutes les prétentions de l'orgueil, qu'il étouffa toutes les clameurs de l'intérêt perſonnel. Au moment de la priſe & de la chûte de cette redoutable Baſtille, le premier élan du cœur françois libre, fut l'élan de ce patriotiſme pur auquel aucun ſacrifice ne paroit coûteux ; ceux qui trembloient de voir la perte de leur ancienne propriété, & le renverſement de leur fortune, parurent les premiers à la tête des conquerans de la liberté, animés de ce zele brulant qui conſume tout juſqu'au ſouvenir. Falloit-il défendre la Patrie ? ils prenoient les armes ; falloit-il découvrir les intrigues des ennemis du bien public ? ils éclairoient leurs ténébreuſes manœuvres. Nos auguſtes Légiſlateurs inviolables par le droit, le devenoient par le fait ; ils travailloient..... & leurs nombreux adverſaires oppoſoient, j'en conviens, à leurs ſuccès des cris de rage &

de fureur, mais des cris ſourds & impuiſſans. Enfin à la ſuite de la célèbre déclaration des droits de l'homme & du citoyen, parurent tous ces pouvoirs avec les avantages qui les rapprochent & les diſtinctions qui les limitent en les ſéparant; cet immortel chef-d'œuvre du partage d'une grande nation, par lequel un ſimple hameau devient un auſſi digne objet de la vigilance publique, que la cité la plus opulente. Ces départemens, ces diſtricts, fruits d'une combinaiſon d'autant plus heureuſe qu'elle nous rappele les beaux jours du gouvernement patriarchal; ces municipalités, où un petit nombre ſe conſacre à la ſûreté de tous, cette garde nationale, toujours formidable, qui maintient tout par ſon activité, ce droit de ſuffrage dans les élections, enfin tant d'autres avantages dont le détail me conduiroit trop loin, comblerent nos premieres eſperances & devinrent la recompenſe de nos premiers ſacrifices.

Tout citoyen, en jettant les yeux ſur l'Adminiſtrateur qui le gouverne, a le droit de pouvoir dire aujourd'hui, voilà l'homme de mon choix; voilà l'organe de ma volonté, il me repréſente, il eſt mon interprète, mon inſtrument, mon chargé de pouvoir quand il

fait exécuter la loi. Eſt-il le bienfaiteur de la Patrie ? j'ai des droits à ſa gloire, à ſes ſuccès ; en eſt-il le fléau ? il ſemble que je dois participer à ſes injuſtices, & qu'on peut me reprocher ſon infamie. Gloire à nous ſi l'Adminiſtrateur de notre choix, quelque pouvoir qu'il exerce, fait honneur à notre ſuffrage ; malheur à nous, & je le repéte, parceque je ſuis homme libre, ſi nous avons à nous repentir de l'avoir nommé.

Citoyens quand vous avez juré de maintenir la Conſtitution, vous avez en même tems contracté l'engagement ſolemnel de choiſir vos adminiſtrateurs dans les aſſemblées primaires ; ſi vous abandonnez le droit de ſuffrage dans les élections, vous devenez parjures & perdez le premier avantage & le plus beau fruit de la liberté ; vous ne tarderez pas à ſubir la peine de cet abandon peu reflechi, vous ſerez trompés, avilis & bientôt eſclaves. Hé ! laiſſez moi répandre ici toute l'amertume dont mon ame eſt pleine : Citoyens, mes freres, ne me blâmez pas ſi je donne ici des ſoupirs aux malheurs que je prévois pour ma Patrie & que je voudrois prévenir. Au premier inſtant où fiers du nouveau titre de citoyen actif, nous voulions tous en ſaiſir les privilèges,

comme en exercer les droits, le patriotiſme vous conduiſoit a ces ſections où des citoyens ſe réuniſſoient pour donner à d'autres citoyens des preuves d'eſtime & de confiance en les nommant pour les gouverner ; avec quelle joie vos yeux ſe portoient ſur les nombreux chefs de famille qui compoſoient ces aſſemblées primaires ! quel charme d'y voir le cultivateur, l'artiſan, le prêtre, l'homme de loi, le bourgeois, le négociant, tous ne former qu'un ſeul corps, tous n'offrir plus aux ennemis du bien public qu'une maſſe impoſante ; l'intriguant renonçoit à ſa fauſſe politique, l'ambitieux perdoit ſes folles eſpérances, des ſoupirs & des bons mots ne frayoient point de chemins aux grandes places, il falloit des mœurs, des talens, du mérite & des vertus. Le reſultat des ſcrutins parut..... & la ville entière applaudit.

Amis Patriotes qui m'écoutez, vous pour qui la loi n'eſt point un vain nom, & la Conſtitution une chimère, laiſſez au citoyen, qui ſe glorifie de parler au milieu de vous, cette liberté ſacrée qui convient à un François régénéré ; ne le taxez pas d'audace indiſcrete quand il vous demande pourquoi le ſeul intervalle d'une année met-il une difference auſſi pro-

digieuſe, je ne dis pas dans vos opinions, mais dans votre conduite. Quoi ! ce foyer de patriotiſme qui répandoit au commencement des flammes ſi vives, ſeroit-il réduit aujourd'hui à ne jetter que de foibles étincelles ? Aux dernières elections on s'occupoit encore des mêmes intérêts qu'aux précédentes ; les ſcrutins à la vérité ont préſenté les mêmes réſultats, les familles de notre ville ont reſſenti la même ivreſſe de joie : mais à qui la doivent-ils ? à un petit nombre de citoyens que l'exemple contagieux de l'inſouciance générale n'a point été capable d'entraîner dans l'oubli de leur ſerment & de leur devoir. Dominés encore par le ſentiment intime du patriotiſme, ils ont, pour cette fois, deviné nos cœurs en nommant des chefs que le grand nombre vénére, mais que le grand nombre ne peut pas ſe glorifier d'avoir conſervés. Ah ! ſi vous n'avez que de froides excuſes à alléguer pour vous diſpenſer d'aſſiſter aux élections, rougiſſez de voir des freres, des amis, des concitoyens jouir d'un bonheur que vous ne leur avez pas préparé. Et ſi vous prétendez conſerver à l'avenir cette coupable indifférence du paſſé, ſouvenez-vous des Athéniens & tremblez de rouvrir la porte qui vient de ſe fermer ſur le deſpotiſme.

Notre ville, Meſſieurs, a juſqu'à préſent donné de grands exemples, quand ſous Merovée & Charles VII, nous touchions à la plus affreuſe anarchie; deux fois le pouvoir du ciel s'eſt manifeſté en faveur de ſes habitans, & ſes habitans deux fois touchés du prodige, mirent à profit l'intérêt du moment pour offrir à tous les ſiécles des modeles du courage le plus héroïque & du patriotiſme le plus rare. J'oſe l'avancer ſans crainte d'être démenti, un troiſième prodige, mais plus frappant encore, s'opère en notre faveur; notre ville eſt peut-être la ſeule qui ait le droit de tirer ſa gloire de ce que tous ont concourru au bien public ſans qu'il y ait été beſoin de multiplier les martyrs ou les victimes, & ſans qu'un ſeul des Gardes nationales ait été immolé en retabliſſant la paix lors des premières inſurrections La révolution eſt plus douce & plus intéreſſante pour nous que pour le reſte des François, le ſang n'a pas coulé & n'a point hâté la maturité des fruits qu'elle nous offre. Chefs de famille, peres laborieux, citoyens fideles qui m'écoutez, delivrés de l'anarchie comme vos ancêtres, témoignons-en notre reconnoiſſance à la Patrie en lui donnant de grands exemples. Que les Sociétés des Amis de la Conſtitution, établies

dans toutes les cités françoiſes, apprennent que dans celle-ci, au lieu d'y diſcuter des queſtions frivoles, d'avancer d'ennuyeux paradoxes, débiter des principes dangereux, on y reflechit mûrement pour le maintien de l'ordre, le ſoutien de la vérité & l'amour du bien public; qu'au lieu de nous arrêter au moment préſent, nous nous élançons juſques dans l'avenir pour que les enfans jouiſſent de cette liberté dont la conquête a coûté tant de ſoins & de travaux à leurs peres; qu'ils apprennent qu'au lieu d'analyſer indiſcretement la loi, nous prenons des moyens pour n'être que rarement trompés dans le choix de ceux que nous nommons pour la faire obſerver: qu'ils apprennent enfin que le droit de ſuffrage eſt le droit le plus précieux qu'un citoyen libre puiſſe exercer: qu'y renoncer froidement, c'eſt mettre une ville entière à la merci de l'intrigue, c'eſt donner l'exemple d'un découragement criminel & d'une lâcheté condamnable comme celle du ſoldat qui abandonne ſon poſte parceque l'ennemi paroit; qu'y renoncer, c'eſt onvrir la porte à l'hypocrite ſans pudeur, comme à l'ambitieux ſans mérite; c'eſt l'appeller, non à l'examen des talens mais au calcul des coffres forts, mettre indignement les vertus après les

richeſſes, placer un vain nom où il faut un homme, élever un trône à d'anciens abus & pour complement de ce que j'ai dit, c'eſt forger de nouveau des chaînes pour nous & pour nos enfans.

Le mal que vous annoncez, me direz-vous, eſt un mal affreux, mais comment le prévenir ? Amis & Freres qui m'écoutez, c'eſt à votre patriotiſme à me dicter lui-même une réponſe; ſi juſqu'à préſent vous m'avez honoré de votre attention, ici elle doit devenir plus grande encore puiſqu'il s'agit de vos plus chers intérêts; ici vous devez peſer dans toute votre ſageſſe le peu de paroles qui me reſtent à dire & qui vont terminer cette motion.

Rien, Meſſieurs, n'eſt plus favorable à la conſervation de nos droits & au maintien de notre liberté, que le droit de ſuffrage dans le choix des adminiſtrateurs publics. Rien n'eſt plus contraire à la liberté, ni plus propre à faire de nous des eſclaves, que l'inſouciance qui éloigne le citoyen des élections où il doit donner ſon ſuffrage aux adminiſtrateurs publics: ſur ces deux principes reconnus pour vrais, j'établis la queſtion ſuivante & demande que dans une ſéance ſolemnellement indiquée, elle ſoit approfondie, diſcutée & ſoumiſe à la délibération de l'aſſemblée.

« Eſt-il conforme aux principes de la conſtitution, dont nous ſommes les amis, que tous les membres de cette ſociété s'engagent par la religion du ſerment, à ne pas s'éloigner, ſans raiſon valable, des aſſemblées dans leſquelles tout citoyen actif a droit de ſuffrage ? »

Voilà, chers concitoyens, la queſtion que je ſoumets à vos lumières ; ſouvenez-vous que de la ſolution de ce problême intéreſſant, dépendent pour l'avenir l'eſclavage ou la liberté, le bonheur ou le malheur de cette ville.

FIN.

514